Comment financer la gratuité ?

Quelles mesures ?

1 – A l'échangeur de Longvilliers, nous proposons d'ouvrir l'accès des deux bretelles allant et venant de Paris.
2 – Aux échangeurs d'Ablis et d'Allainville, nous proposons des tarifs préférentiels pour les trajets venant et allant vers Paris, respectivement 0.5 € et 0.7€

Quels coûts ?

Le coût de ces dispositions est de 8.2 M€ annuel

Quels financements ?

1- Le contrat de concession particulièrement favorable à COFIROUTE par rapport aux autres concessionnaires, lui procure un excédent net annuel de *64 M€*

2 - La détestable pratique dite « du foisonnement » qui consiste à faire payer très cher (+25%) les tronçons les plus fréquentés, procure à COFIROUTE un excédent annuel sur les tronçons du bassin parisien de *31.1 M€*

3 - Le transfert de trafic de la RN20 vers l'A10 va rapporter annuellement *24 M€* à COFIROUTE

4 - La mise en place de l'éco taxe sur les RN10 et RN20 va rapporter annuellement *16.5 M€*

Au total, ce sont donc 135.6 M€ qui sont mobilisables pour l'intérêt général

Au nom de l'intérêt général l'Etat doit agir